

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_48
id. 1670

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**AIDE DU DÉPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA
RÉALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :
COMMUNES D'AUVILLAR, CAZALS, ESPARSAC, GRISOLLES,
LABASTIDE ST PIERRE, LAPENCHE, LAVIT DE LOMAGNE,
MAUBEC, MONCLAR DE QUERCY, VILLEBRUMIER ET
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES**
 - 2) ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPÉS :
COMMUNE D'ALBEFEUILLE LAGARDE**
 - 3) AMÉNAGEMENT DE MAIRIE : COMMUNE DE VERFEIL SUR
SEYE**
-

I – PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL

1) **GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36% selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50% si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30% si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCÈS DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPÉES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMÉNAGEMENT OU EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30% pour les communes de moins de 2000 habitants

15% pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) CONSTRUCTION DE MAIRIES :

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30% pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15% pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - DEMANDES PRÉSENTÉES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions en capital seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 204142 sous fonction 74.

Autorisation de programme 2015	740 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	107 499 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	100 752 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	208 251 €
Disponible	531 749 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 100 752 € :

GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) ESPARSAC Réparations au mur du cimetière BCTR/ACO01966	7 000 €	7 000 €	-	45%	<u>3 150 €</u>
2) GRISOLLES Travaux de rénovation des réserves du musée Calbet BCTR/ACO02025	28 722 €	15 500 €	13 222 €	12%	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15 décembre 2014. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 13 222 € pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2016.					
3) LAPENCHE Travaux de rénovation énergétique aux logements communaux BCTR/ACO01970	7 651 €	7 651 €	-	45%	<u>3 442 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 17 novembre 2014.					
4) MAUBEC Travaux d'isolation aux deux logements de l'ancienne école BCTR/ACO02012	8 893 €	8 893 €	-	45%	<u>4 001 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24 novembre 2014.					
5) MONCLAR DE QUERCY Réaménagement d'un local communal en magasin de fleurs BCTR/ACO02015	15 800 €	15 500 €	-	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 3 décembre 2014.					
6) MONCLAR DE QUERCY Réalisation d'une halte cyclo-touriste et création de wc publics BCTR/ACO02016	15 600 €	15 500 €	-	18%	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 3 décembre 2014.					

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
7) VILLEBRUMIER Réfection du porche de l'église et remaniage de la toiture BCTR/ACO01976	8 016 €	8 016 €	-	24%	<u>1 923 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 1 ^{er} décembre 2014.					

nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
8) AUVILLAR Aménagement et amélioration d'un bâtiment communal BCTR/ACO01712	327 000 €	327 000 €	forfait	<u>22 000 €</u>
<i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				
9) CAZALS Grosses réparations à la maison DALLIER BCTR/ACO01792	149 537 €	49 537 €	forfait	<u>13 950 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 11 juillet 2014. Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays Midi Quercy – année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				
10) C.C. DES DEUX RIVES Construction et aménagement d'un nouvel Office de Tourisme à AUVILLAR BCTR/ACO00990	1 294 000 €	1 294 000 €	10%	<u>129 400 €* </u>
<i>Observation</i> : * Cette subvention sera versée en annuités. Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				
11) LABASTIDE ST PIERRE Construction d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur BCTR/ACO02011	222 150 €	222 150 €	12%	<u>26 658 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 13 février 2013. Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays Montalbanais – année 2012/phase 2, validée en Commission Permanente du 29 avril 2013.				
12) LAVIT DE LOMAGNE Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de créer un local commercial BCTR/ACO01898	67 000 €	67 000 €	18%	<u>12 060 €</u>
<i>Observation</i> : Préfinancement accordé le 9 septembre 2014. Dossier présenté dans le cadre de la Convention Territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne – année 2014, validée en Commission Permanente du 15 décembre 2014.				

2) ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPÉES 2^{ÈME} TRANCHE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
13) ALBEFEUILLE LAGARDE Travaux d'accessibilité à la mairie et à la salle des fêtes HAAP/ACO02040	22 885 €	5 385 €	24%	<u>1 292 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 24 juin 2013, qui a accordé à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une 1^{ère} tranche de dépense subventionnable plafonnée à 17 500 € H.T., - une 2^{ème} tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 385 € H.T. 				

3) AMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE MAIRIES 2^{ÈME} TRANCHE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
14) VERFEIL SUR SEYE Travaux de rénovation des locaux de la mairie MAIA/ACO02041	35 079 €	15 500 €	31,20%	<u>4 836 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 28 avril 2014, qui a accordé à la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une 1^{ère} tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € H.T., - une 2^{ème} tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € H.T. 				

TOTAL..... 100 752 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET